



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 31 mai 2022

Communiqué de presse

AUGMENTATION DE CAPITAL 2022 RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A. annonce ce jour le lancement de son opération annuelle d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole dans le monde.

Crédit Agricole S.A. va proposer à plus de 180 000 salariés et anciens salariés retraités éligibles¹ du groupe Crédit Agricole, une souscription à des actions nouvelles de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de cette augmentation de capital réservée (ACR 2022), le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action entre le 30 mai et 24 juin 2022, assortie d'une décote de 20%.

La période de souscription sera ouverte entre le 27 juin et le 12 juillet 2022.

Les actions nouvelles seront émises le 30 août 2022 et seront éligibles au dividende versé au titre de l'exercice 2022.

Le nombre maximal d'actions à émettre est de 32 millions, soit un nominal de 96 millions d'euros. Cette année, le calendrier d'augmentation de capital réservée a été avancé pour le rapprocher du versement des rémunérations variables collectives.

L'augmentation de capital réservée 2022 s'inscrit dans la politique de participation des salariés à la performance financière du Groupe.

1 À l'opération ACR 2022

2 Toutes les dates indiquées dans ce communiqué restent soumises à la décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.